

TARARE SPORT

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 BOULEVARD DE LA TURDINE, 69170 TARARE
883 709 545 RCS VILLEFRANCHE TARARE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le six mai,
A quatorze heures,

Les associés de la société TARARE SPORT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social.

Sont présents :

- Monsieur Sébastien CADE, titulaire de 3 000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Benoît CASTALIAN, titulaire de 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société FPCI IMPACT CREATION 1, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Mathieu CORNIETI, titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,
- Monsieur Georges GAUDILLOT, titulaire de 2 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Sébastien PARRAU, titulaire de 3 999 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

L'Assemblée Générale a pris la décision suivante :

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 67 119,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	67 119,17 euros
Apurement du report à nouveau débiteur	65 920,74 euros
Solde affectable	1 198,43 euros
Affectation à la réserve légale	1 198,43 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 11 198,43 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire

procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Sébastien PARRAU
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Parrau', written in a cursive style.